

Annexe 2 à la note commune n°7/2016

Liste des produits concernés par la réduction du droit de consommation

N° DU TARIF DOUANIER	DESIGNATION DES PRODUITS	TAUX DC	
		jusqu'au le 31-12-2015 %	A partir du 01-01- 2016 %
EX 22-04	Autres vins classés, en bouteilles, provenant exclusivement de la fermentation des raisins frais ou du jus de raisins frais :		1.8 D/ litre
	- bouteille d'une contenance ne dépassant pas 0,375 litre.....	0,675 D l'unité	
	- bouteille d'une contenance comprise entre 0,376 litre et 0,500 litre.....	0,900D l'unité	
	- bouteille d'une contenance comprise entre 0,501 litre et 0,750 litre.	1,350 D l'unité	
	- bouteille d'une contenance comprise entre 0,751 litre et 1 litre.....	1,800 D l'unité	
22-05	Vermouths et autres vins de raisins frais, préparés à l'aide de plantes ou de substances aromatiques	200%	50%
EX 22-08	- Eaux- de -vie, obtenues par distillation	683%	50%
	- Whiskies, cognac, vodka, gin et autres boissons spiritueuses, non classées.....	648%	
	- Whiskies, cognac, vodka, gin et autres boissons spiritueuses, classées	395%	
	- Pastis, ricard, anisette et thibarine	597%	
25-15	Marbres, travertins, écaussines et autres pierres calcaires de taille ou de construction d'une densité apparente égale ou supérieure à 2,5, et albâtre même dégrossis ou simplement débités, par sciage ou autrement, en blocs ou en plaques de forme carrée ou rectangulaire	25%	10%
25-16	Granit, porphyre, basalte, grès et autres pierres de taille ou de construction, même dégrossis ou simplement débités, par sciage ou autrement, en blocs ou en plaques de forme carrée ou rectangulaire.....	25%	10%
Ex 25-18	Dolomie non calcinée ni frittée, dite "cru" relevant du numéro du tarif 251810000	25%	10%
EX 89-03	Yachts et autres bateaux et embarcations de plaisance ou de sport d'une longueur supérieure à 11 m	135%	30%